

IN THE MATTER OF the *Ontario Energy Board Act, 1998*, S.O. 1998, c.15 (Schedule B); as amended;

AND IN THE MATTER OF an Application filed by Toronto Hydro-Electric System Limited (“THESL”) on August 1, 2013, seeking an Order or Orders for the approval of the disposition and recovery of amounts related to Smart Meter activities;

AND IN THE MATTER OF Direction #8 in the OEB’s Letter of Direction (“LOD”) dated August 20, 2013.

AFFIDAVIT OF ANNA-CHRISTINA CRESPO
(sworn August 29, 2013)

I, ANNA-CHRISTINA CRESPO of the City of Toronto, Province of Ontario, **MAKE OATH AND SAY:**

- 1) I am Regulatory Coordinator at THESL. I therefore have knowledge of the matters to which I depose in this affidavit, unless stated to be on information and belief, in which case I state the source of my information and believe it to be true.
- 2) I am advised by Thelma Hatzis, Communications Consultant, that on Tuesday, August 27, 2013, pursuant to Directions #1 and #2 in the OEB’s LOD, the prescribed Notice to Customers of THESL, of Application and Hearing for an Electricity Distribution Rate Change for the above-noted matter, appeared in The Toronto Star and L’Express, the newspapers with the largest circulation in THESL’s service area, in English and French, respectively; and
- 3) That pursuant to Direction #3, true copies of said Notices in English and French are attached hereto as “Exhibit A” and “Exhibit B”.

- 4) That pursuant to Direction #4 in the OEB's LOD that all Intervenors of Record for THESL's 2012 3rd GIRM rate proceeding (EB-2012-0064) listed in page 2 of the LOD, were served copies of said Notices by electronic mail; and
- 5) That pursuant to Directions #6 and #7 in the OEB's LOD, said Notices and THESL's Application and Evidence, are available for public viewing at THESL's 14 Carlton location and through its website at <http://www.torontohydro.com/sites/electricsystem/Pages/RegulatoryAffairs.aspx>

SWORN BEFORE ME in)
the City of Toronto, this 29th)
day of August, 2013)


ANNA-CHRISTINA CRESPO


AMANDA KLEIN

This is Exhibit "A" referred to in the Affidavit of
Anna-Christina Crespo
Sworn before me this 29th day of August 2013



AMANDA KLEIN

clear and cogent nature required" to substantiate the allegations.

In testimony referenced in the judge's decision, Patricia described remembering waking up with her uncle on top of her and feeling pain in her groin. In a second incident, her uncle pulled her up and put something soft in her mouth, which "may have been his penis."

Sarah testified recalling a static image, "like a snapshot or an out-of-body experience" in which she saw "herself as a child on the floor with the dark shape of a grown man on top of her."

Goodman dismissed the claims of sexual abuse, writing that Vanderkooy would have had no reasonable opportunity to commit the acts because the sisters would have been sleeping in a small room with two male cousins present.

"In order to commit the sexual assaults, Jack would have to stealthily and gingerly manoeuvre himself around the other children and not make a sound to avoid waking up the other children," he wrote.

Patricia and Sarah's father, Jim, who is also named in the suit, said he is disappointed in the judgment and called the entire process "a sad family affair."

Confronting their uncle tore their closely knit family apart and the sisters recanted their allegations shortly afterward, court records show. Months later, however, they renewed their allegations.

An expert testifying at the trial said that this is normal behaviour commonly displayed by victims of childhood sexual abuse.

The sisters have not yet decided if they will appeal, said their lawyer, Tunley, who noted that the judge zeroed in on a single line in an email in awarding the defamation damages.

Goodman ruled that the words "we do not want anyone else to be sexually abused" written in an email to family members is a sentence "intended to evince the defamatory meanings that Jack is a sexual predator, likely to reoffend and is not to be trusted or left alone with children."

Traditionally, victims of sexual abuse have been afforded a legal protection called "qualified privilege" which allows them to discuss the abuse without fear of being sued for libel, the sisters' lawyer Tunley said. In this case, however, the judge ruled that privilege didn't extend to the offending statement.

"Society creates some room for people who have memories of sexual abuse. Whether it's to seek therapy or talk with family or close friends and get some support in connection with their memories, the law creates some room in which they can do that without getting sued," he said.

In writing his decision, Goodman calculated the hypothetical damages he would have awarded had he found that sexual abuse did occur at \$35,000 for each sister.

This has raised some red flags with lawyers looking at his decision, as the defamation award of \$125,000 is more than three times that amount.

"That an invasion of the deepest kind of privacy and intrusion on one's physical body with long-lasting effects would be worth \$35,000 and the damage to a grown man's reputation is worth so much more, it strikes one as concerning," said Grace.

"Yes, loss of reputation is very serious but, gee, that's quite the contrast."

up in a ritzy penthouse in exchange for blogging about his experience.

testinal troubles.

"It's been very tough," says Bussey,

to my last few rolls. I don't know there'll be a refill."

ONTARIO ENERGY BOARD NOTICE TO CUSTOMERS OF TORONTO HYDRO-ELECTRIC SYSTEM LIMITED

Toronto Hydro-Electric System Limited has applied to raise its electricity distribution rates. Learn more. Have your say.

Toronto Hydro-Electric System Limited has applied to the Ontario Energy Board to increase the amount it charges by \$0.08 each month for the typical residential customer beginning on May 1, 2014 to recover its remaining smart meter costs. Other customers, including businesses, may be affected as well.

THE ONTARIO ENERGY BOARD IS HOLDING A PUBLIC HEARING

The Ontario Energy Board (OEB) will hold a public hearing to consider Toronto Hydro's request. We will question the company on its case for a rate increase. We will also hear arguments from individuals and from groups that represent Toronto Hydro's customers. At the end of this hearing, the OEB will decide what, if any, increase will be allowed.

The OEB is an independent and impartial public agency. We make decisions that serve the public interest. Our goal is to promote a financially viable and efficient energy sector that provides you with reliable energy services at a reasonable cost.

BE INFORMED AND HAVE YOUR SAY

You have the right to information regarding this application and to be involved in the process. You can:

- review Toronto Hydro's application on the OEB's website now.
- sign up to observe the proceeding by receiving OEB documents related to the hearing.
- file a letter with your comments, which will be considered during the hearing.
- become an active participant (called an intervenor). Apply by **September 6, 2013** or the hearing will go ahead without you and you will not receive any further notice of the proceeding.
- at the end of the process, review the OEB's decision and its reasons on our website.

LEARN MORE

These proposed charges relate to Toronto Hydro's distribution services. They make up part of the Delivery line -- one of the five line items on your bill. Our file number for this case is EB-2013-0287. To learn more about this hearing, find instructions on how to file letters or become an intervenor, or to access any document related to this case please enter that file number at the OEB website: www.ontarioenergyboard.ca/notice. You can also phone our Consumer Relations Centre at 1-877-632-2727 with any questions.

ORAL VS. WRITTEN HEARINGS

There are two types of OEB hearings -- oral and written. Toronto Hydro has applied for a written hearing. The OEB is considering this request. If you think an oral hearing is needed, you can write to the OEB to explain why.

PRIVACY

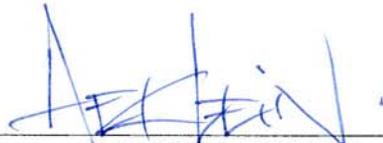
If you write a letter of comment or sign up to observe the hearing, your name and the content of your letter or the documents you file with the OEB will be put on the public record and the OEB website. However, your personal telephone number, home address and email address will be removed. If you are a business, all your information will remain public. If you apply to become an intervenor, all information will be public.

This rate hearing will be held under section 78 of the Ontario Energy Board Act, 1998, S.O. 1998 c.15 (Schedule B).



Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario

This is Exhibit "B" referred to in the Affidavit of
Anna-Christina Crespo
Sworn before me this 29th day of August 2013



AMANDA KLEIN

RENTRÉE SCOLAIRE

Des alliés pour les nouveaux arrivants



GUILLAUME GARCIA

Pour les familles nouvelles arrivantes, la rentrée scolaire n'est pas une mince affaire. Les frais liés à l'école, l'organisation des trajets et des activités, mais surtout les nouvelles règles du jeu peuvent en tourmenter plusieurs. En ce qui concerne la vie du jeune à l'école, il pourra compter sur l'aide précieuse de ses «alliés», des jeunes formés par le Centre francophone et le Centre ontarien de prévention des agressions, qui ont pour mission de lui faciliter l'intégration auprès de ses nouveaux camarades. Une bonne dizaine d'alliés étaient en formation pendant trois jours la semaine dernière.

Le programme ANNA (accueil des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s) existe depuis quatre ans en français et promet, d'une part l'encadrement des jeunes par leurs pairs, sous la supervision des travailleurs d'établissement en écoles, et d'autre part des stratégies visant à créer des écoles accueillantes et inclusives qui favorisent l'engagement des familles et la réussite scolaire des élèves.

Un parcours similaire

Gladys Zoleka, coordonnatrice en établissement dans les écoles au CFT explique ce qui a motivé la création de ce programme: «Au CFT il y avait déjà le programme PIDEF (Programme d'intégration dans les écoles de langue française) depuis 12 ans, qui se chargeait de mettre l'accent sur les élèves et les familles. Là, on outille les jeunes pour qu'ils puissent prendre en charge leurs jeunes camarades qui arrivent. C'est plus facile pour un jeune d'aborder un autre jeune.»

Comment fonctionne l'école, les horaires, les changements de classe, les casiers, tous ces petits détails qui aident à l'intégration sont autant de conseils que les alliés vont donner aux nouveaux arrivants, de pays étrangers ou d'autres provinces.

Les responsables de la formation, Gladys Zolenka du CFT et Lise Beauré du COPA, tiennent particulièrement au fait que les nouveaux alliés soient des anciens bénéficiaires du programme. Ainsi ils savent ce dont les nouveaux arrivants ont besoin. «Il faut qu'ils aient vécu un parcours similaire d'intégration», indiquent les deux responsables.

Akenyéle Akintona Febrissy, arrivé l'an passé au Collège français en provenance de Montréal, a bénéficié du programme ANNA et participait la semaine dernière à la formation des alliés, pour, à son tour, devenir un élève-ressource.

«Les alliés m'ont surtout donné des conseils pour mieux me repérer dans la ville, ils m'ont aidé à l'école et dans ma manière de procéder, par exemple pour l'hymne national, il faut se lever! Au Québec on ne fait pas ça!», explique-t-il.

Un défi à relever

Akenyéle a déjà hâte de pouvoir aider les nouveaux élèves du Collège français et de leur donner des trucs pour faciliter leur intégration. «J'en connais déjà plusieurs qui ne viennent pas de Toronto. Ça serait bien de leur montrer comment fonctionne l'école et ce qu'il y a à faire à Toronto, par exemple comment ça marche la bibliothèque de référence, pour mettre les nouveaux élèves

sur de bons rails.»

Pour le moment le grand jeune homme longiligne passé par la France et le Québec ne sait pas trop à quoi s'attendre pour ses nouvelles responsabilités, mais voit cela comme un beau défi à relever. «Je ne pourrais pas dire exactement les problèmes qu'ils vont rencontrer, mais je peux les imaginer en quelque sorte.»

Akenyéle et les autres alliés devront rendre compte de leur travail, toutes les deux semaines, auprès des travailleurs d'établissement en écoles. Ils auront également des rendez-vous, toutes les deux semaines, avec les élèves nouveaux arrivants.

Le programme forme en moyenne quatre alliés par école secondaire, qui doivent jouer un «rôle positif», selon Gladys Zolenko, auprès des nouveaux arrivants.

Prévenir l'intimidation

«Les alliés ont une formation spéciale, par exemple en écoute active. On veut que dès la rentrée les élèves puissent fonctionner dans leurs écoles», avance Lise Beauré. «On leur apprend la prise en charge, la façon d'être, en mettant en avant la compassion, la collaboration, le courage et le multiculturalisme. Ça se fait sous forme de présentation, de jeux. Le programme évite aussi l'isolement de certains jeunes et prévient l'intimidation.»

Si le programme fonctionne si bien, c'est que «chacun fait sa part», pensent Gladys Zolenko et Lise Beauré. «Les alliés, ce sont nos yeux.»

Le programme ANNA comporte aussi des rendez-vous d'orientation plusieurs fois par an, pour ceux qui rejoignent une nouvelle école en cours d'année.

Outre leur rôle crucial et l'expérience glanée lors de leur année comme allié, les jeunes y gagnent un certain nombre d'heures de bénévolat, obligatoires pour la validation de leurs crédits.

Comme quoi, avec le programme ANNA, c'est tout le monde qui ressort gagnant.

g.garcia@lepress.fr



Les alliés, dont Akenyéle au centre, pourront aider les élèves nouveaux arrivants à mieux comprendre leur nouvel environnement scolaire et répondre à leurs interrogations.

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE TORONTO HYDRO-ELECTRIC SYSTEM LIMITED

Toronto Hydro-Electric System Limited a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité. Apprenez-en plus et donnez votre avis.

Toronto Hydro-Electric System Limited a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'augmenter ses tarifs de 0,08 \$ par mois pour le consommateur résidentiel type, à compter du 1er mai 2014, dans le but de recouvrir les frais dépensés restants pour les compteurs intelligents. Les autres types de clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO VA TENIR UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande de Toronto Hydro. Nous demanderons à la société de justifier la nécessité d'une augmentation des tarifs. Nous écouterons également les arguments des individus et des groupes représentant la clientèle de Toronto Hydro. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation et, le cas échéant, du montant de l'augmentation à venir.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus. Vous pouvez :

- examiner la demande de Toronto Hydro sur le site Web de la CEO dès maintenant;
- assister à la procédure en vous inscrivant pour recevoir les documents de la CEO relatifs à l'audience;
- déposer une lettre de commentaires, lesquels seront pris en compte au cours de l'audience;
- devenir participant actif (« intervenant »). Inscrivez-vous avant le 6 septembre 2013, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire;
- examiner la décision de la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

APPRENEZ-EN PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution de Toronto Hydro. Parmi les cinq lignes apparaissant sur votre facture, ils s'intègrent à la ligne de frais de livraison. Notre numéro de dossier pour cette affaire est EB-2013-0287. Pour en savoir plus sur cette audience, apprendre comment déposer une lettre, devenir intervenant ou accéder à tous les documents relatifs à cette affaire, saisissez ce numéro de dossier sur le site Web de la CEO : www.ontarioenergyboard.ca/notice. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec la clientèle au 1-877-632-2727.

AUDIENCES ORALES ET AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences écrites et les audiences orales. Toronto Hydro a demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires ou que vous vous inscrivez dans le but d'assister à l'audience, votre nom et le contenu de votre lettre et des documents que vous adressez à la CEO apparaîtront dans le dossier public et sur le site Web de la CEO. Cependant, votre numéro de téléphone personnel, l'adresse de votre domicile et votre courriel n'y apparaîtront pas. En revanche, si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise resteront publics. Si vous vous inscrivez pour agir à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario

#1 EN ONTARIO!



LCBO 5967

Bouchon dévissable

Grosse bouteille... Grande valeur!

100% Sauvignon blanc français

Sec, léger, saveurs d'agrumes

Parfait pour le patio ou la fête autour du BBQ

1.5 litre